

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Mike Jocktane, Thérance Gnembou Moutsona et leur compagnon toujours sous le coup de la justice

CES trois compatriotes ont bénéficié, la semaine dernière, d'une remise en liberté décidée par le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), après leur détention préventive à la prison centrale d'Oyem. Toutefois, ils pourraient, à tout moment, être appelés à s'expliquer devant la justice pour tentative de destabilisation des institutions de l'Etat, apprend-on de sources concordantes.

G.R.M

Libreville/Gabon

LA semaine passée, Mike Jocktane et Thérance Gnembou Moutsona ont recouvré la liberté sur les hautes instructions du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI). Les deux anciens candidats à l'élection présidentielle d'août dernier étaient, depuis le 11 septembre dernier, en détention préventive à la maison d'arrêt du Peloton à Oyem, pour des fautes de droit commun.

Accompagnés de Joël Kassoum Ndong Assoumou, ils avaient été interpellés au moment où ils se rendaient à Mongomo en Guinée équatoriale, en passant par Assock-Medzeng, un village du Gabon. Selon les informations rapportées au grand public, ils étaient porteurs d'un message apparemment signé d'Albert Ondo Ossa destiné aux autorités de la Guinée équatoriale, pour solliciter leur aide. Ce que le candidat de la plate-forme Alternance-2023 continue de réfuter, tout en se montrant peu soucieux du sort de ses amis.

Malgré la gravité des faits d'allégations mensongères et autres de droit commun qui leur sont reprochés, les autorités de la Tran-



Mike Jocktane et Thérance Gnembou Moutsona pas encore tirés d'affaire.

sition semble avoir agi dans un souci d'apaisement, de cohésion et de réconciliation nationale. Ce sur quoi s'est d'ailleurs inscrit le leader du Rassemblement pour la modernité (RPM) Alexandre Barro Chambrier, en plaidant pour leur remise en liberté. C'était lors de l'audience accordée par le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, à la plateforme Alternance 2023, au palais du bord de mer à Libreville.

Mais des sources judiciaires indiquent que Mike Jocktane, Thérance Gnembou Moutsona et leur compagnon d'infortune ne seraient pas sortis de l'auberge. Ils seraient toujours poursuivis pour des faits graves relatifs à la tentative de destabilisation des institutions de l'Etat, suite au contenu de la lettre. Selon toute vraisemblance, ils se rendaient dans un pays voisin frère pour aller chercher des fonds auprès de puissances extérieures. Si ces ac-

cusations sont avérées, l'opinion serait bien curieuse de savoir à quoi devait servir l'argent en question alors que le pays rentrait dans une Transition saluée par la communauté nationale.

En attendant de connaître davantage sur cette affaire, des sources judiciaires informent que l'enquête ouverte à cet effet se poursuit. Et que les accusés devraient s'expliquer devant la justice gabonaise, au même titre que le présumé auteur de la lettre.

Pour l'instant, les "graciés" brilleraient par leur manque de reconnaissance à l'égard des autorités de la Transition qui ont pris la décision de les libérer, alors qu'ils devaient rester en prison pour ces faits jusqu'à leur jugement. Une attitude que d'aucuns pourraient considérer comme une ingratitude de leur part. Surtout qu'ils auraient pu croupir en détention. Thérance Gnembou Moutsona et Mike Jocktane font partie des candidats de l'opposition qui, lors du dernier scrutin présidentiel, s'étaient désistés au profit du Pr Albert Ondo Ossa. Ce, après la désignation de ce dernier comme porte-étendard de la plateforme Alternance 2023.

L'universitaire a continué de revendiquer "une victoire annoncée par le Centre gabonais des élections (CGE) en faveur d'Ali Bongo Ondimba, le chef de l'Etat sortant". Lequel a finalement été déposé par les Forces de défense et de sécurité (FDS).

Le fait que l'épée de Damoclès soit toujours suspendue au-dessus de leur tête fait croire que Mike Jocktane, Thérance Gnembou Moutsona et Joël Kassoum Ndong Assoumou ne sont pas encore hors de cause.

Contrepoint

Ce que dit la loi sur les faits reprochés

G.R.M

Libreville/Gabon

DES sources proches du dossier, l'évêque Mike Steeve Jocktane et ses compagnons interpellés à la frontière entre le Gabon et la Guinée équatoriale seraient poursuivis pour présomption de trahison, de tentative de destabilisation des institutions et d'intelligence avec des puissances étrangères. Des faits graves qui sont effectivement prévus et sévèrement

sanctionnés par le Code pénal gabonais.

D'autant que, s'il est commis notamment par un Gabonais, "la trahison" est constituée en entretenant des "intelligences avec une puissance étrangère", en vue de l'engager à entreprendre des hostilités ou un acte d'agression contre le Gabon. Ou encore de lui en fournir les moyens pour la prise du pouvoir. Comme on peut le voir, ces deux faits sont susceptibles d'être des incriminations criminelles. Et là, la loi dit

que " quiconque entretient avec des agents d'une puissance étrangère des intelligences de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique du Gabon est puni de 30 ans de réclusion criminelle au plus et d'une amende de 50 millions de FCFA au plus." Cette amende peut aller jusqu'à 100 millions de nos francs. Rien qu'à ce niveau, Mike Steeve Jocktane, Thérance Gnembou Moutsona et Joël Kassoum Ndong Assoumou pourraient risquer gros. D'autant plus que, toujours

selon la loi, " outre les personnes qualifiées auteurs, celles ayant eu connaissance des faits constitutifs des infractions en question sont considérées comme complices pour n'avoir rien dénoncé ".

Il en est de même de tout individu qui a eu connaissance des intentions de leurs auteurs, leur a fourni subsides, subsistances, moyens de transport ou de communication ; de celui qui a porté sciemment la correspondance d'un auteur d'un crime ou d'un délit.